



Badge électronique à la charge du propriétaire ou du locataire ??

Par **Alex69200**, le **25/08/2020** à **18:16**

Bonjour.

Voilà deux mois que mon badge électronique est tombé en panne et je suis obligé de descendre dans le garage pour remonter par l'ascenseur pour rentrer chez moi.... voilà le détour et la galère.

ma propriétaire c'est mise en contact avec le syndic de la copropriété... à payé le badge... mais c'est à moi de me débrouiller à le récupérer. Je dis "me débrouiller" parce que depuis deux mois je n'arrive jamais à les joindre et la boutique est toujours fermé quand j'y vais... je rappelle donc ma propriétaire et là elle m'envoie paître (pour pas pas être grossière) en me disant qu'elle avait payé le badge et que je devais aller le chercher...

ma question est : est ce vraiment à moi de devoir aller le chercher ou est ce une obligation du propriétaire de fournir ce genre d'ustensile (qui est bien signalé dans mon bail...)

si c'est le cas pour ma propriétaire merci de me sortir le texte de lois qui explique cela. Vu que je prévois d'envoyer à ma propriétaire un recommandé après votre réponse